

Arrêté ministériel n° 2004-164 du 26 mars 2004 modifiant la nomenclature générale des analyses et examens de laboratoire

<i>Type</i>	Texte réglementaire
<i>Nature</i>	Arrêté ministériel
<i>Date du texte</i>	26 mars 2004
<i>Publication</i>	Journal de Monaco du 2 avril 2004 ^[1 p.3]
<i>Thématique</i>	Professions et actes médicaux

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/2004/03-26-2004-164@2004.04.03>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944 portant création d'une Caisse de compensation des services sociaux ;
Vu la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982 instituant un régime de prestations sociales en faveur des travailleurs indépendants, modifiée ;

Vu l'ordonnance n° 92 du 7 novembre 1949 modifiant et codifiant les ordonnances d'application de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, susvisée ;

Vu l'ordonnance n° 4.739 du 22 juin 1971 fixant le régime des prestations dues aux salariés en vertu de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, en cas de maladie, accident, maternité, invalidité et décès, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996 approuvant la nomenclature générale des analyses et examens de laboratoire, modifié ;

Article 1er

Voir le sous-chapitre 7-02 du chapitre 7 de la deuxième partie de l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996.

Article 2

Voir le sous-chapitre 7-03 du chapitre 7 de la deuxième partie de l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996.

Article 3

Voir le sous-chapitre 7-06 du chapitre 7 de la deuxième partie de l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996.

Article 4

Voir le chapitre 10 de la deuxième partie de l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996.

Article 5

Voir le chapitre 12 de la deuxième partie de l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996.

Article 6

Le chapitre 15 (Actes avec technique utilisant un marqueur isotopique) est supprimé.

Article 7

Voir le sous-chapitre 16-02 du chapitre 16 de la deuxième partie de l'arrêté ministériel n° 96-209 du 2 mai 1996.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 2 avril 2004

^ [p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/2004/Journal-7645>